



## Réinstallation de l'occupant d'un local commercial après expulsio

Par **huracan**, le **06/07/2008** à **07:43**

notre club sportif est propriétaire d'un local louée à une indélicatae qui après des années de procédure a pu être expulsée avec l'appui de la force publique.

Quand l'huissier nous a remis les clefs, impossible de prendre possession de notre bien, il était occupé à nouveau par la même personne qui avait forcé les serrures et avait repris son activité commerciale.

Nous ne savons plus quoi faire, d'autant que la perte de recette engendré met en péril nos activités sportives, ce revenu permettait entre autre d'assurer partiellement le salaire de nos permanents.

Merci d'avance de vos suggestions

Par **JamesEraser**, le **06/07/2008** à **07:48**

[citation]a pu être expulsée avec l'appui de la force publique[/citation]

Allez voir les agents qui ont prêté leur concours à l'huissier.

Qu'ils appellent le Parquet compétent. Ils donnera des directives en ce sens.

L'huissier était porteur d'un commandement subordonné à une **décision de justice**. La justice n'apprécie pas qu'on se moque d'elle.

Experatooment.